



MERCREDI 8 JANVIER 2014

SÉNAT : Mission commune d'information sur la réforme des rythmes scolaires
Table ronde avec les organisations syndicales.

La contribution du SI.EN-UNSA.

Mercredi 2 octobre, les sénateurs du groupe UMP ont demandé la création d'une mission commune d'information (MCI) sur les rythmes scolaires afin d'étudier la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires décidée par le Ministère de l'Éducation nationale.

Cette mission est présidée par **Catherine TROENDLE**, Sénatrice UMP du Haut-Rhin. Le rapporteur est **Mme Françoise CARTON**, Sénatrice PS de la Gironde.

Une audience publique a eu lieu le mercredi 8 janvier 2014 à 12H30. Étaient concernés les représentants des enseignants et des inspecteurs de l'UNSA ainsi que les syndicats d'enseignants de l'enseignement public et de l'enseignement privé de la CFDT.



Pour l'UNSA, sont entendus, **Stéphane CROCHET**, Secrétaire national du SE, **Laetitia BAREL**, Déléguée nationale (SE) **Patrick ROUMAGNAC** Secrétaire Général et **Franck MONTUELLE** Secrétaire Général Adjoint (SI.EN).

Ainsi que **Frédéric SEVE**, secrétaire général du Syndicat général de l'éducation nationale CFDT (SGEN CFDT) et **Bruno LAMOUR**, secrétaire général de la Fédération formation et enseignement privés (FEP-CFDT), et **Alain DEBOUTTE**, secrétaire.

Chaque organisation reçoit successivement la parole pour la présentation de son point de vue sur la réforme. Un temps est ensuite réservé pour le questionnement de Mme le Rapporteur et de Mmes et MM les Sénatrices et Sénateurs. L'audience durera deux heures. La commission sénatoriale devait recevoir ensuite les représentants des parents d'élèves.

Après l'exposé de Stéphane CROCHET pour le SE, la parole est donnée à Patrick ROUMAGNAC et Franck MONTUELLE pour le SI.EN.

Madame la Présidente,
Madame le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Sénatrices et
Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,

La réforme des rythmes scolaires est certes très médiatisée mais elle n'est qu'une **composante d'un ensemble beaucoup plus ambitieux : la refondation de l'école**. Je souhaite donc inscrire mes remarques et observations dans cette dynamique de refondation.

Au SI.EN, nous soutenons que si nous isolons la réforme de cette ambition de refondation, nous prenons le risque de nous retrouver face une mesure qui, au bout du compte, risque de ne pas produire les effets attendus. D'ailleurs, il y a quelques années, avec cinq matinées, il n'est pas certain que les résultats obtenus étaient bien meilleurs que ceux nous observons dans le cadre d'une organisation hebdomadaire actuelle avec quatre matinées.

Nous soutenons qu'il s'agit de **replacer la réforme des rythmes scolaire dans la perspective plus globale de la refondation de l'école**. Il s'agit donc de donner du sens à l'action éducative, il est question de reconstruire une véritable confiance en l'école. Il s'agit certes de convaincre les usagers. Il faut pour cela dépasser la seule relation de l'École avec ses usagers et engager une dynamique beaucoup plus large qui associe à l'école, les usagers mais aussi les collectivités territoriales, les partenaires de l'École.

Ce que nous apprend le travail sur les rythmes scolaires c'est qu'**il n'existe pas de séparation entre l'enfant et l'élève** si ce n'est une distinction sémantique qui apparaît aujourd'hui totalement illusoire. On a vécu trop longtemps sur l'idée qu'un enfant devenait subitement un élève en passant la porte de l'école. Quand il entre dans la salle de classe l'enfant reste un enfant avec tous les éléments de sa vie d'enfant, il en est de même le soir, quand il rentre à la maison. L'enfant rapporte chez lui tout ce qui relève de son vécu scolaire. Nous sommes donc placés devant l'incontournable nécessité d'une continuité scolaire ! Le travail sur les rythmes scolaire nous apprend à **rompre avec une**

vision morcelée de l'enfant au profit d'une vision beaucoup plus globale de celui-ci. Une vision globale à propos de laquelle chacun des partenaires porte un regard équivalent et complémentaire de celui de l'autre. Il faut donc de se convaincre que le regard sur l'enfant porté par l'animateur en charge des NAP revêt autant d'importance, a autant de valeur, que celui d'un parent ou que celui de l'enseignant.

Nous sommes placés devant **des enjeux présentant une grande complexité**. Nous pensons donc que ce serait une grave erreur que de considérer que la modification des rythmes scolaires suffira pour apporter une meilleure réussite à tous les élèves. Les réponses attendues sont en effet beaucoup plus complexes, beaucoup plus ambitieuses qu'une simple adaptation des temps scolaires qui reconnaissons-le présente certaines difficultés que l'on ne peut nier.

Comment aborder cette complexité ? Peut-être conviendrait-il de chercher une piste dans la Loi de refondation elle-même, plus particulièrement dans le PEDT qui doit associer tous les partenaires, sans privilégier les uns par rapport aux autres. Il s'agit, selon nous, de **développer des stratégies de co-construction des politiques éducatives**. Il faudra que chacun y contribue en apportant la spécificité de son regard.

Nous regrettons donc que ces PEDT ne soient pas obligatoires. Dans les faits, ils ne le sont que sur des opérations formelles notamment s'il y a une dérogation à l'organisation classique du temps scolaire ou s'il y a dérogation aux taux d'encadrement. **On ne donne pas au PEDT l'ampleur ou la portée qu'il mériterait** puisqu'il ne s'applique qu'à l'exception et pas au cas général ! Nous déplorons cette situation ! Selon notre organisation, **le PEDT devrait devenir un authentique outil de pilotage**. Dans la grande diversité des contextes, le PEDT doit être porteur d'une ambition territoriale pour les jeunes. Pour répondre à cette immense hétérogénéité des contextes, et parce qu'aucune réponse formelle ne peut être satisfaisante pour tous et en tous lieux, ce qui sera déterminant c'est la marge de souplesse que l'institution se montrera capable d'accorder pour ouvrir de véritables espaces de confiance

et d'initiative aux différents acteurs invités faire émerger des projets territoriaux.

*Par nature, ces projets sont évidemment appelés à évoluer pour répondre aux évolutions des contextes. **Le rôle d'accompagnement dévolu aux inspecteurs ne peut donc se concevoir que dans cette dynamique de souplesse et d'adaptation** évoquée plus haut et certainement pas dans une logique de contrôle référée à l'application de normes. Les normes et les contrôles sont utiles quand ils évitent des dérives, mais ils peuvent s'avérer « inhibants » quant à l'ambition du territoire.*

La loi d'orientation et de refondation de l'École est une loi d'ambition. Si à l'accompagnement de cette ambition, nous substituons le contrôle tatillon, nous détruisons nos chances d'avancer réellement.

Les inspecteurs sont assurément prêts à poursuivre leur travail d'accompagnement des écoles avec leurs interlocuteurs en charge des collectivités territoriales. Ils continueront à apporter leur aide, leurs conseils pour que les ambitions évoquées dans ce propos contribuent vraiment à la réussite de tous les jeunes.

Les différentes interventions apportent des éclairages complémentaires qui toutefois convergent assez largement avec le propos que nous tenons.